

Projet de règlement pour récompenses « jeunes »

LE BUT :

Ce projet a pour but d'encourager les jeunes archers Aubois qui sortent en compétition mais qui ne sont jamais en tête de classement et qui n'ont pas atteint le niveau pour les badges fédéraux FFTA. Il matérialisera leur progression et leur donnera des objectifs en compétition.

ARCHERS CONCERNES :

Licenciés d'un club de l'Aube.

Les catégories retenues sont les suivantes : Poussins H/D avec certificat de surclassement, Benjamins H/D, Minime H/D, Cadet H/D.

COMPETITIONS SUPPORT :

Les Compétitions retenues sont tous les concours SALLE et FEDERAL organisés par un club de l'Aube.

Le Comité récompensera chaque archer par des badges à la fin de chaque compétition retenue, avec l'accord du club organisateur pendant la remise des récompenses du concours.

La remise des récompenses se fera par un membre du comité.

Si aucun membre du comité n'est présent sur la compétition, le comité fera parvenir dans les plus brefs délais, sur la compétition suivante, les récompenses aux archers y ayant droit.

CONDITIONS D' ATTRIBUTION :

L'archer doit être licencié dans l'Aube et doit réaliser son score sur une compétition du département, que ce soit un concours dominical ou un Championnat. L'archer ayant atteint le niveau d'un badge fédéral ne pourra plus prétendre à ces récompenses.

Le plancher des scores à atteindre est le suivant :

Compétition tir en salle	Compétition tir extérieur en fédéral
Badge 200 points :	Badge 250 points
Badge 250 points :	Badge 300 points :
Badge 300 points :	Badge 350 points :
Badge 350 points :	Badge 400 points :
Badge 400 points :	Badge 450 points :

Après vérification, la tenue de cette attribution sera tenue à jour par les membres du comité à la fin de chaque compétition salle ou fédéral, et mise en ligne sur le site internet.

Si un archer progresse de 50 points par rapport à sa dernière compétition et que son dernier badge ne lui a pas été remis, (faute de présence d'un membre du comité), les deux badges lui seront naturellement remis dès que possible, sur sa prochaine compétition, par un membre du comité.

Il ne pourra pas être donné plusieurs fois la même distinction à un même archer, incitant ainsi celui-ci à progresser.

Projet de règlement pour récompenses « jeunes »

Avec sa première récompense, l'archer recevra une carte permettant d'enregistrer sa progression.

Il est évident que ce projet ne doit pas inciter les jeunes archers à sortir en compétition si ces derniers ne sont pas prêts. Cette décision doit être prise en concertation entre l'Archer et son entraîneur, au sein de son club.